



L'Edito

Le syndrome du divan

L'Europe, première puissance commerciale mondiale, se complait dans la dépression au point de prendre un malin plaisir à se faire peur. Que la zone euro forte de près de 330 millions d'habitants soit mise en danger par la Grèce de 11 millions d'habitants dont le PIB et la dette représentent respectivement 2, % et 3,7 % de ceux de la zone euro est révélateur d'un état d'esprit. La montée aux extrêmes de l'angoisse semble être un sentiment amplement partagé depuis le mois d'août. Entre les rumeurs sur la fin de l'euro, sur les éventuelles faillites d'établissements financiers et sur la banqueroute assurée de certains Etats, tout concourt à donner raison aux oiseaux de mauvaise augure. A force d'appeler au loup, il ne résistera pas à l'idée de nous dévorer. L'Europe serait victime d'un complot en provenance des Etats-Unis ou des spéculateurs comme si les gouvernements, avec l'aval des électeurs, n'avaient pas accumulé, année après année, déficit sur déficit. La zone euro, et la crise le prouve, manque cruellement d'unité et de coopération. Elle n'est qu'une juxtaposition de marchés financiers, de marchés bancaires, de marchés de l'assurance soumis à des directives communes mais qui ne permettent pas de mutualiser et de régler les asymétries conjoncturelles. L'Europe a besoin d'actes et non de se morfondre sur un divan aussi confortable soit-il. Que la conjoncture mondiale soit suspendue à la vie de l'euro devrait nous convaincre que nous ne sommes pas encore sortis de l'histoire.

« Chiffres »

L'Afrique, le nouvel eldorado ?

Entre 2001 et 2011, la croissance moyenne atteint en Afrique 5,8 % contre 1,1 % au sein de la zone euro et 1,8 % aux Etats-Unis. Sur ces dernières années, l'Afrique fait mieux que la croissance mondiale.

L'Actualité

L'épargne de précaution, le retour !

Au deuxième trimestre 2011, le taux d'épargne des ménages a progressé de 1,1 point. En atteignant 17 % du revenu disponible brut, il a retrouvé le niveau qu'il avait atteint, en pleine récession, au troisième trimestre de l'année 2009. Cette hausse repose sur celle du revenu disponible brut des ménages, +1,2 % au second trimestre contre +0,9 % au premier trimestre. La décélération de la hausse des prix supportée par les ménages a contribué à cette amélioration du pouvoir d'achat. Par ailleurs, la masse salariale a continué d'augmenter, +0,9 % après +1,1 %. Enfin, la croissance des prestations sociales reste soutenue (+1,0 % après +0,9 %). Les Français ont, du fait des incertitudes économiques et financières, préféré mettre de côté. En contrepartie, les dépenses de consommation ont reculé de 0,2 % au deuxième trimestre. Il sera intéressant de suivre le taux d'épargne au troisième trimestre 2011 afin d'évaluer l'impact de la crise de cet été et également analyser les types de placements qui auront été privilégiés.

Bonne nouvelle, l'épargne retraite est épargnée...

Valérie Pécresse, Ministre du Budget et des comptes publics, a annoncé que l'épargne retraite ne serait pas touchée par les mesures visant les niches fiscales. Cette déclaration, réalisée au début du mois de septembre, a été confirmée depuis avec la présentation des projets de loi de finances et de financement de la Sécurité sociale, l'épargne retraite échappe à la chasse aux niches. Compte tenu de la dégradation annoncée du taux de remplacement (rapport entre le montant de la pension perçue au moment de la cessation d'activité et le dernier salaire) cette sauvegarde des incitations fiscales est rationnelle. C'est une bonne nouvelle pour les Contrats Madelin, les PERP et les autres produits d'épargne retraite.

Taxes sur les contrats santé, le consommateur devra payer de toute façon

Si une taxe était instituée sur les vaches pour l'émission du CO2, nul ne s'attendrait à ce qu'elles paient la taxe. Il en est de même quand le Gouvernement relève la taxe sur les contrats d'assurance santé. Certes, certains souhaiteraient que le coût soit supporté par les compagnies d'assurances ou les mutuelles. Dans un secteur concurrentiel, nul ne peut supporter une dégradation de sa marge de plus de 3 %. A défaut, le maintien des prix se traduira par la réduction des prestations en qualité et en couverture.

Les catégories objectives de salariés pour les produits « prévoyance » redéfinies

Le Gouvernement a décidé de redéfinir les catégories objectives permettant aux entreprises de mettre en place des produits d'assurance complémentaire santé et retraite au profit de leurs salariés. Le décret en cours d'élaboration limite les différenciations en matière de santé et limite les possibilités en matière de retraite. Bizarrement, les syndicats ont peu réagi à ce projet qui limite le champs de la négociation au sein de l'entreprise.

C'est en morne saison que les actions prennent toute leur valeur

Avec un CAC 40 redescendu autour de 3 000 points, les opportunités de croissance, à moyen terme, redeviennent possibles. Au lieu de se précipiter sur l'or qui ne rapporte rien et peut vite enregistrer des moins-values, les actions ou les unités de compte des contrats d'assurance-vie redeviennent compétitives. Il faut acheter en bas de cycle et se fixer un potentiel de hausse, 20 ou 30 % par exemple et savoir vendre pour engranger la plus-value.



LA LETTRE D'INFORMATION DU CERCLE DES ÉPARGNANTS

L'Actualité

543 milliards d'euros sur les comptes sur livret : inquiétudes ou incitations

Les comptes sur livret pèsent plus de 542,8 milliards d'euros en hausse de 7,1 % (Banque de France juillet 2011). Le livret A a atteint 205,7 milliards d'euros contre 193,5 milliards d'euros à la fin de l'année 2010. La progression des comptes sur livret est liée aux inquiétudes générées par la crise financière et aux politiques commerciales des banques qui ont besoin d'accroître leurs liquidités pour respecter leurs ratios prudentiels.

Le dollar toujours en haut de l'affiche malgré la perte du triple A

L'euro, en une dizaine d'années, est devenu une monnaie internationale du fait du poids économique des pays membres, de leur ouverture sur l'extérieur et de leur stabilité politique. Il n'en demeure pas moins que le dollar reste la principale unité de compte internationale. La zone dollar représente 60 % du PIB mondial. Sur 207 économies nationales comptabilisées, 92 sont « dollarisées », plus de 30 monnaies sont liées au dollar. Les réserves de change sont libellées à 62 % en dollar et à 27 % en euro. Plus de la moitié

des encours de prêts bancaires internationaux s'effectuent en dollars.

Croissance incertaine et impôts certains !

Pour 2012, le Gouvernement parie sur un taux de croissance de 1,75 % quand les instituts de conjoncture annoncent 1,2 %. Cet écart de 0,55 point pourrait entraîner une dérive du déficit budgétaire de 4 à 6 milliards d'euros. Sachant que les pertes de l'assurance-maladie avoisineront, en 2012, toujours la dizaine de milliards d'euros, les efforts à consentir seront certainement inévitables. Il reste à connaître les impôts et les taxes concernés.

Libre Pensée

Le chantier des retraites reste ouvert durant la crise

Les dépenses de retraite atteignent, en moyenne 8 % du PIB dans les pays de l'OCDE et 16 % de l'ensemble des dépenses publiques. En France, elles représentent déjà 13 % du PIB. D'ici 2050, les pays qui auront la charge publique la plus importante en la matière seront la Grèce, l'Espagne, l'Italie et la France. Les dépenses de retraite subissent des tensions en raison du vieillissement de la population. Il y a actuellement 4 personnes en âge de travailler (de 20 à 64 ans) pour chaque personne ayant l'âge de la retraite (65 ans et plus). Ce ratio reviendra à 3 pour 1 en 2025, et à 2 pour 1 en 2050. Par ailleurs, les régimes de retraite subissent de plein fouet la crise qui

freine l'évolution de la masse salariale. Le Fonds monétaire international a calculé que ces 20 prochaines années, le coût budgétaire du vieillissement sera presque 10 fois supérieur aux effets de la crise sur les finances publiques des pays avancés du G20. En France, depuis l'adoption de la réforme des retraites, la dérive de l'assurance vieillesse, d'ici 2020, pourrait atteindre, sans de nouvelles mesures, plus de 10 milliards d'euros. François Fillon a annoncé à la fin du mois de septembre que l'âge de départ à la retraite devra être harmonisé sur celui de l'Allemagne, c'est-à-dire 67 ans. Il faut savoir qu'au sein de l'OCDE, l'âge effectif de départ à la retraite est de 62,5 ans pour les hommes et 61,1 pour les femmes. D'ici 2050, cet âge devrait passer à 65 ans pour tous pour équilibrer les régimes de retraite. Des pays ont déjà prévu d'aller au-delà comme

l'Allemagne, l'Australie, le Danemark, les États-Unis, l'Islande, la Norvège (67 ans) ou comme au Royaume-Uni (68 ans). La seconde question tient au mode de financement. La France se caractérise par une hypertrophie du financement par les régimes obligatoires qui assurent 95 % des pensions des retraités. De nombreux pays ont favorisé l'adhésion à des dispositifs de retraite privés facultatifs destinés à compléter les pensions obligatoires. L'Allemagne a introduit un nouveau type de régime privé assorti d'incitations fiscales auquel environ deux tiers des actifs ont souscrit. En Nouvelle-Zélande, KiwiSaver est le premier mécanisme national fondé sur le principe de l'affiliation automatique. En 2012, le Royaume-Uni introduira des changements analogues. L'Irlande devrait également suivre le mouvement.

A Suivre

Le viager papier, l'avenir de la retraite ?

Investir dans le viager pour financer les retraites pourquoi pas ? En effet, comme le propose la société d'investissement Fundageo, il est possible désormais d'accéder à un fond viager qui lisse les aléas statistiques et garantit l'ensemble de la procédure. Le viager papier évite le face à face toujours un peu délicat entre débiteur et créateur. Ce marché possède un réel potentiel car en France, plus des trois quarts des retraités sont propriétaires de leur résidence principale. De ce fait, il peut devenir intéressant de conserver son logement

tout en bénéficiant de disponibilités financières supplémentaires (le bouquet, le prix officialisant le contrat de vente en viager et la rente). Pour les investisseurs, il peut s'agir d'une diversification dans l'immobilier sans les contraintes (www.fundageo.com).

Les non-résidents propriétaires des dettes et des actifs français

Selon la Banque de France, la détention des valeurs du CAC 40 par les non-résidents s'élevait à la fin de l'année 2010 à 65 %. Ce taux avait atteint 70 % en 2009. La dette publique française est, par ailleurs, possédée à 70 % par les non-résidents.